



agence nationale de réglementation
des télécommunications
الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵙⴰⵢⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ

**LICENCE PROVISOIRE POUR L'EXPLOITATION
D'UNE STATION DE RADIOCOMMUNICATION A
BORD DE NAVIRE
N° 2472/2025**

Valable du 02-12-2025 au 12-01-2026

Propriétaire du navire : **SOCIETE MARSA MAROC (DIRECTION DE L
EXPLOITATION AU PORT DE LAAYOUNE)**
Adresse : **48 EL MERSA - Laayoune - Maroc**

Conformément à la décision ANRT/DG/N°27/00 du 1er mars 2000 relative aux modalités de gestion et de surveillance du spectre des fréquences radioélectriques et au Règlement des Radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) autorise, SOCIETE MARSA MAROC (DIRECTION DE L EXPLOITATION AU PORT DE LAAYOUNE) à établir et exploiter provisoirement la station radioélectrique à bord du navire désigné ci- après :

Nom du Navire	Indicatif d'appel	Code MMSI
BOUKRAA-I	CNA6111	242539500

- Le permissionnaire est tenu de garder le secret des communications. Il lui est interdit de capter des correspondances de radiocommunications autres que celles que la station est autorisée à recevoir.
- L'ANRT exercera, dans la forme qui lui paraîtra convenable, son droit de contrôle sur la station conformément à la réglementation en vigueur.

Rabat , le 02-12-2025



Hassania BELAQIH
Chef du Service Autorisations



Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad
B.P.: 2939, Rabat 10.100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma